



Echelle 1 : 20 000
 Limite de la réserve écologique
 Limite du Parc de conservation de la Gaspésie (Règlement sur le Parc de conservation de la Gaspésie, R.A.Q., 1981, c. P-8, r. 1).
 Source : Carte de compilation des arpentages produite par le ministère des Ressources naturelles du Québec, feuilles 225 15-200-0102 et 225 15-200-0302.
 N.B. : Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.).

Gouvernement du Québec Ministère de l'Environnement et de la Faune Direction de la conservation et du patrimoine écologique	
PLAN DE LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE FERNALD	
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMITÉ : MATANE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE : MATANE CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : MATANE	
Préparé par :	 Denis Pless arpenteur-géomètre Sainte-Foy, le 12 juillet 1984
Minute : 432 Dossier : 5141-05-01 (1.7)	
Vérifié par :	R. Houde Date : 24-08-80
Ministère des Ressources naturelles Secteur Terres Original conservé aux archives des arpentages du Service de Permis Québec, le <u>6 septembre</u> 1984	
 Raymond Gauthier Chef du Service	
Seul le Service de l'arpentage est autorisé à émettre des copies conformes de ce document	
Dossier : 13902 / 35-A	

Arrêté ministériel de désignation comme
 réserve écologique
 Dénomination : Fernald
 Date : 12 juillet 1984
 Ministère des Ressources naturelles
 Québec, Québec